

Redacteur en chef

Docteur

R. Noozad

102 R. du fbg. du temple
Paris

Organe du
Parti Socialiste Ottoman

Abonnement

Bulgarie 20 piastres
Paris 5 Francs.



BÉCHÉRIYÉTTE

تتمتع بسلطة قانونية في بلادنا

محرور: دوقورنوزاد

100 رودة جوبورنوزاد

ابورنه

سنة لاک

سنة عثمانیه 1330

سنة 1330

سنة 1330

سنة 1330

سنة 1330

سنة 1330

تتمتع بسلطة قانونية في بلادنا

سنة 1330

Un cri d'alarme!
Après avoir dissout la pre-
mière chambre des députés
Ottomane, qui avait été nom-
mée par les mêmes moyens
illégaux que ceux qui ont
créé celle-ci, le Comité sectaire Union
et Progrès, vient de faire l'ouver-
ture du deuxième parlement
Ottoman qui fut nommé sous
des menaces de mort et de ma-
ladies. La dissolution du par-
lement Ottoman, était décidée
d'une façon illégale de la
part des députés Unionistes
pour empêcher le développe-
ment politique du Parti
Libéral qui venait
sur le terrain de la politique
du pays, avec un programme
plus démocratique que celui
d'Union et Progrès. Cette ar-
rivée apportait le secret du
peuple, condamnant le Comité
à agir, sous peine de
mort, de la maladie dont il

était atteint, c'est à dire de
la désagrégation intrinsèque
de ses éléments constitutifs.
Ce fut ce protecte déloyal,
mesquins, despotique qui ob-
ligea le Comité, à déclai-
rer la dissolution de la chambre
des Députés afin de s'échapper
au sort d'un détronement in-
tempesitif et prématuré.
L'existence des partis d'opposi-
tion gênait beaucoup le des-
potisme et le réactionnarisme
du Comité dans l'administra-
tion des affaires publiques
et sociales.
Avant l'apparition de l'en-
tente libérale, le Comité s'é-
tait débarrassé, par l'inter-
médiaire de sa cour martiale,
du Parti Socialiste Ottoman
en envoyant à l'exil ses mem-
bres les plus influents et re-
dacteurs de ses journaux re-
naissant à Constantinople.

Maintenant c'était le tour
de l'entente libérale et de
nos amis militants qui com-
battaient d'une façon mé-
thodique et consciencieuse
le régime des despotes des des-
potes d'Abdul Hamid.
Mécontent des opposants et
propagandistes des idées so-
cialistes et syndicalistes le
Comité a voulu frapper un
dernier coup afin de tuer
tout germe qui peut évo-
luer, éclore en œuf d'opposi-
tion contre ses tripotages
et vols lésant l'intérêt na-
tional. Par ses serviteurs les
plus fidèles, le Comité Turc
a fait restaurer le
régime de terreur du règne
du Sultan Rouge en faisant
tuer, emprisonner, exiler
ceux qui n'obéissent pas
à sa volonté souveraine.
Ainsi, notre ami T. Laboff
fut emprisonné arbitrairement.

ment et les autres députés battus, emprisonnés et même assassinés. Non content de ces assassinats officiels, le Comité a juré d'ancrer tout être vivant qui aura l'audace de s'afficher comme opposant et socialiste.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que David Bey, Ministre des travaux publics, le grand manietou et tripoteur sans vergogne, a eu l'impertinence de prononcer un discours contre le socialisme, en Turquie, lors de la cérémonie de la pose de la première pierre d'une gare centrale à Salonique.

Tous les moyens sont bons pour ces affamés de fonctionnarisme et parasites sociaux qui vivent aux dépens du pauvre prolétaire et paysan Ottoman, opprimés, opprésés, pressurés sous la domination de la classe capitaliste dont les privilèges sont composés par les membres les plus influents de ce Comité Union et Progrès qui, au contraire, devrait être dénommé Comité de Réaction et Désordre.

Tous les moyens sont bons et légaux pour ces Bonnot et Garnier de l'Empire Ottoman pour faire obéir ceux qui écrivent, critiquent, et crient leur indignation contre leur domination illégale et arbitraire; ceux-là sont frappés, battus, emprisonnés, exilés et révilés.

Le discours inconscient et vindicatif de David Bey n'est-il pas une preuve pour l'extermination et l'extinction de l'idée libérale et socialiste en Turquie. La chambre des Députés actuelle, nommée et non-

élue, pour servir les intérêts nésquins et l'égoïsme du Comité va prendre bientôt des mesures coercitives contre le socialisme en Turquie comme il est mentionné dans le discours du seigneur David Bey. Ce dernier prononça dans son discours les phrases suivantes qui ne peuvent être considérées que comme officiels, venant d'un homme d'état, ministre des travaux publics:

« Pour annihiler les effets du syndicalisme et du socialisme que nous le gouvernement déposera dès le plus tôt que possible sur la tribune de la chambre un projet de loi extrêmement claire déclarant illégal l'existence du syndicalisme et du socialisme international qui attend le mot d'ordre de l'étranger ».

C'est cette loi et cette déclaration ministérielle qui annonce dès maintenant que par une loi gouvernementale, déposée sous peu à sa chambre des députés tentera à déraciner toute idée socialiste et syndicaliste du cerveau de la jeunesse et du prolétaire Ottoman, afin de supprimer tout parti d'opposition qui peut mettre un obstacle à leurs intrigues égoïstes, en voulant instruire tout un peuple qui est né socialiste par leurs maux et même par leurs religions. Les menaces gouvernementales s'adressent avant tout à l'élément musulman qui commence à s'assimiler avec les idées du progrès de civilisation et du socialisme Occidental. Le gouvernement pseudo-constitu-

tutionnel Seume Cure a parlé par la bouche de son ministre des travaux publics des mesures desproliques qu'il comptera prendre contre le socialisme et le syndicalisme.

C'est à nous maintenant de nous défendre courageusement, nous les socialistes Ottomans qui sommes et serons davantage opprimés par les fers des Unionistes, si nous ne sommes pas secourus et soutenus dans nos luttes, par nos amis et camarades de l'Europe.

Le journal, le Peuple, organe quotidien de la démocratie socialiste de Bruxelles dans son numéro du mardi, 23 Avril 1912, a crié son indignation au visage du gouvernement du pseudo Seume Cure cordes ces mesures cyniques qui ont pour but de terroriser la jeunesse socialiste et prolétaire Ottoman. Maintenant c'est le tour de nos amis et camarades socialistes de tous les autres pays, surtout de Paris et de toute la France, de crier leur indignation à la figure sans honte, du gouvernement réactionnaire Unioniste afin de soulever toute la conscience du monde socialiste de l'Europe contre ce règne de terreur et de Hamidiens pour obliger le gouvernement de Mehmed à renoncer à cette politique de vengeance qui ne lésigne les vrais principes de liberté, égalité, fraternité de la société future que nous idéalisons de réaliser prochainement. Nous, les socialistes de la section

de Paris du parti Socialiste Ottoman, avons le triste devoir de porter à la connaissance de toute l'Europe Socialiste que nos amis Ottomans sont opprimés, opprésés sous la domination du gouvernement Unioniste et menacé de mort en cas de non-rénonciation à leurs idées dont nous protestons avec toute notre énergie et force de militants contre cette mesure gouvernementale, en invitant le monde Socialiste de l'Europe à se joindre à nous pour protester contre les iniquités du gouvernement réactionnaire. Seule Cure. Nous osons espérer que votre cri d'alarme sera entendu encore cette fois-ci.

Béchérizette

Le crime continue!

Le gouvernement inconstitutionnel Unioniste de la Turquie, successeur des forfaitures et crimes Hamidiens, mécontent d'avoir manqué son coup criminel comme nous avons eu la tristesse d'annoncer dans notre dernier numéro, à l'égard de notre camarade Ismail Faik qui avait été molesté par les fidèles domestiques du Comité sectaire Union et Progrès pendant la conférence qu'il donnait sur le socialisme dans un théâtre d'Angora, vient de frapper encore une fois notre infortuné camarade par une

décision plus arbitraire et plus despotique que celle de la première fois. Notre camarade Ismail Faik avec notre ami Hamid Soubhi, un des plus fervents militant de notre parti qui fut exilé à Angora pour ses idées socialistes furent dernièrement l'objet d'une mesure plus arbitraire encore. Dès leur exil, d'Angora où ils étaient envoyés afin d'être punis de leurs sentiments socialistes, viennent d'être révoqués à Kaisariék.

Le motif de ce double exil est simple, et même d'une simplicité cynique et exaspérante. Voici le fait:

Nos deux militants furent, le 2 Mars 1912 convoqués au commissariat d'Angora par une missive qu'un agent, chargé et habitué à ces sortes de service, leur apportait de la part du commissaire pour la communication d'une affaire urgente les concernant. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que ce commissaire est ce lui qui fut envoyé en disgrâce ayant défendu les droits civils et d'un de ces subordonnés qui avait été battu par le Valide Trébizonde. Cette disgrâce du gouvernement despotique Unioniste avait pu faire croire que ce commissaire était considéré par lui comme un homme ayant un caractère loyal, juste, libéral, et honnête. Mais hélas il n'en était rien. Nos naïfs camarades s'étaient imaginés que cette convocation

était une faveur en comparabilité des sentiments anti-Unionistes à l'égard de nos camarades.

Grande fut leur désillusion et déception dès qu'ils se rendirent au commissariat où ils ne trouvèrent que ce flic qui leur avait apporté la convocation. Le piège tendu par les serviteurs lâches du comité avait réussi et nos camarades venaient d'être emprisonnés au Commissariat. D'ailleurs, le lieutenant Halid Effendi, interim du commandant de la gendarmerie d'Angora, entra dans la salle où nos amis se trouvaient, invita Ismail Faik à le suivre dans une pièce voisine pour la communication de la chose urgente. Le but était de séparer Ismail Faik de son ami Hamid Soubhi. Le lieutenant Halid après avoir fouillé minutieusement les poches de notre camarade, lui annonça qu'on le gardait à la disposition de la justice jusqu'à l'arrivée du commandant de la gendarmerie que l'on attendait d'un moment à l'autre. Dans la pièce voisine, notre ami Hamid Soubhi venait de recevoir la même consigne qu'Ismaël Faik. Une demi-heure après, le lieutenant Halid revenant les soirées déclara que par ordre du Ministre de l'intérieur le Valide Angora se trouvait dans l'obligation d'envoyer chacun d'eux dans une commune lointaine. Ismail Faik réexilé à Indjeou et Hamid Soubhi à Bogazliou. Dans le communiqué officiel

gouvernemental, le motif de cette mesure était mentionné de la façon suivante:

Envisageant l'acte du gouvernement, médisant les réformes du comité, pouvant fuir dans un pays étranger, il est du devoir du ministre de l'intérieur d'attirer l'attention du Vali Rechid Pacha, sur ces révolutionnaires afin de ne donner occasion à des événements désagréables qui peut porter préjudice au prestige et dignité du gouvernement constitutionnel. En effet deux mois avant cette arrestation arbitraire et despotique, Ibrahim Néssif Öffendi, le commissaire du vilayet ayant convoqué nos deux amis socialistes au commissariat, leur avait tenu le langage suivant en leur donnant des conseils de soumission: je viens de chez Pacha qui m'avait fait appeler à son cabinet où il m'a chargé de vous communiquer la décision qu'il serait obligé de prendre contre vous deux, si vous n'obéissez pas 1° à ne pas critiquer le cabinet actuel, les actes et les fautes du gouvernement constitutionnel 2° à ne pas divulguer intentionnellement ses crimes 3° à ne pas s'occuper de socialisme 4° enfin à ne faire aucune opposition active à l'Union et Progrès lésant ses intérêts et son honneur. Dans le cas contraire, le Vali Rechid Pacha serait obligé de prendre une décision regrettable en réexilant chacun de vous à une des communes limitrophes. Pour ma-

part, je vous conseille de ne faire aucune propagande préjudiciable à l'intérêt national, surtout à l'union. Quant au motif de la décision du Vali, nous sommes obligés de déclarer que nous nous trouvons devant une vengeance personnelle qui n'a pas de qualificatif. Tous nos journaux socialistes paraissant à tous les endroits, tant supprimés par la décision de la Cour Martiale et ses rédacteurs, ainsi que nos amis, exilés dans des localités limitrophes, Ismail Taik et Hamid Soubhi collaboraient de leur exil, aux journaux d'opposition de la capitale, Eurgue, en dénonçant l'illégalité commise par le Vali pendant les élections municipales. Ils avaient en outre pris l'initiative d'une plainte signée par la population contre le Vali et envoyée à tous les endroits. Ces dénonciations, considérées comme un crime aux yeux du gouvernement réactionnaire de Constantinople, lui ayant déplu souverainement, il a voulu se venger d'une façon arbitraire en réexilant nos deux amis plus loin qu'Angora. Supposons un instant qu'en réalité, nos amis aient critiqué l'acte illégal du gouvernement et celui plus illégal encore du Vali? N'était-il pas du devoir du gouvernement soi-disant constitutionnel, de considérer les critiques de nos amis de deux points de vue: 1° les critiques positives que la Constitution confère à tous les citoyens avec le droit de la souveraineté nationale 2° les critiques révolutionnaires ou plutôt

provocation à des révoltes, qui sous le régime capitaliste et bourgeois de la société actuelle, sont considérés comme un crime tombant sous la loi du pays et qui font traduire ses auteurs devant les tribunaux compétents. Si c'est la première hypothèse qu'il faut accepter, nos camarades étaient dans leur droit pour la publication que nous venons de proclamer, en Eurgue, de critiquer l'acte gouvernemental. Si leur soi-disant crime tombe dans la deuxième hypothèse, était-ce au Vali dans un pays constitutionnel d'avoir le droit de priver exil un citoyen sans le traduire devant la justice, ou, au gouvernement de le faire fuir? S'ils ont vraiment commis un acte inconstitutionnel, le gouvernement ne devrait-il pas les traduire devant un tribunal et non pas de les faire promener d'exil en exil sous prétexte que leurs actes déplaisent à un Vali, serviteur d'un comité sectaire qui ne travaille qu'à sa domination par des moyens illégaux et hamidiens, il n'est du pouvoir ni d'un Vali ni même d'un gouvernement constitutionnel d'exiler sans jugement un citoyen dont l'acte déplaît à tous deux. Cette décision gouvernementale dont l'infamie dépasse l'imagination de tous les gens de cœur, est illégale, injuste, cynique, inconstitutionnelle et barbare. Le gouvernement illégal du comité réactionnaire, peut-être croit-il que par les fers, tortures et assassinats, arrivera-t-il à tuer le progrès des idées libérales constitutionnelles.

